



CRECQ

Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Projet de centrale thermique de Bécancour :

Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec se réjouit des conclusions du BAPE.

Drummondville, le 14 avril 2004. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rendait public hier son rapport d'enquête concernant le projet de centrale de cogénération de Bécancour. Le CRECQ accueille avec un certain soulagement les constats de la commission du BAPE qui reprennent globalement l'ensemble des points soulevés dans le mémoire qu'il avait présenté en décembre dernier, lors des audiences publiques sur ce projet de TransCanada Energy (TCE).

Selon M. Yvon Camirand, président du CRECQ, «*le rapport du BAPE démontre clairement que ce projet de centrale thermique ne constitue pas une option valable dans une perspective de développement durable. L'option thermique ne devrait être envisagée qu'en derniers recours après avoir épuisé toutes les autres possibilités en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique, d'énergies éolienne, solaire, géothermique, etc., ce qui n'est pas du tout le cas dans le contexte actuel*».

Dans son rapport, le BAPE met également en évidence l'incohérence du projet avec le protocole de Kyoto et le Plan d'action québécois sur les changements climatiques. Cette centrale émettrait annuellement 1.54 millions de tonnes de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂), soit près de 1.8% du total estimé de l'ensemble des émissions du Québec. Selon le CRECQ, cet apport serait considérable compte tenu des coûts astronomiques engendrés par les changements climatiques sur les plans humain, environnemental et économique.

Le CRECQ est heureux de constater que le BAPE ait soulevé le fait que les impacts environnementaux du projet de traversée sous-fluviale du gazoduc de Gaz Métropolitain auraient dû faire partie de l'examen des impacts du projet de centrale thermique puisque ces deux projets sont interdépendants. Cette problématique avait été soulignée par le CRECQ lors du dépôt de son mémoire devant la commission. Rappelons que le projet de gazoduc fait actuellement l'objet d'une procédure d'enquête et d'audience publique distincte.

Enfin, M. Gilles Guay, directeur général du CRECQ, ajoute que «*Nous avons tout à gagner en s'orientant vers les options durables en matière de production d'énergie. Le parc industriel de Bécancour constituerait un site de choix pour l'implantation d'industries reliées aux énergies éoliennes et solaires qui font appel à la métallurgie et à la hautetechnologie. Ce type d'industries représente un excellent potentiel de création d'emplois. Ne pourrait-on pas, en plus, installer un petit parc d'éoliennes dans le secteur du parc industriel ?*»

- 30 -

Source : Éric Perreault, chargé de projet
(819) 475-1048